

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2313-1 DU CGCT

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2020

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la Communauté de Communes. Elle sera, comme le budget primitif 2020, disponible sur le site internet de la communauté de communes.

Sommaire

INTRODUCTION	2
PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS PRIMITIFS	3
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	4
BUDGET 2020 – EVOLUTION DES GRANDES MASSES BUDGETAIRES	4
BUDGET 2020 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
BUDGET 2020 – SECTION D'INVESTISSEMENT	9
BUDGET 2020 – ENCOURS DE LA DETTE	11
BUDGETS ANNEXES	12
BUDGET 2020 – ORDURES MENAGERES	12
BUDGET 2020 – TRANSPORTS URBAINS	12
BUDGET 2020 – REGIE ASSAINISSEMENT RAVCMB	13
BUDGET 2020 – REGIE EAU O2VCMB	13

INTRODUCTION

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Pour 2020, la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix dispose de 5 budgets :

Budget Principal, Budget Ordures Ménagères, Budget Transports Urbains, Budget Régie Assainissement (RAVCMB) et le Budget Régie Eau (O2VCMB)

Les budgets 2020 sont votés le 11 Février 2020 en Conseil Communautaire. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la Communauté de Communes en mairie de Chamonix aux heures d'ouvertures des bureaux. Ces budgets sont réalisés sur la base du Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 18 décembre 2019.

Ils ont été établis en fonction des principes suivants :

Fiscalité :

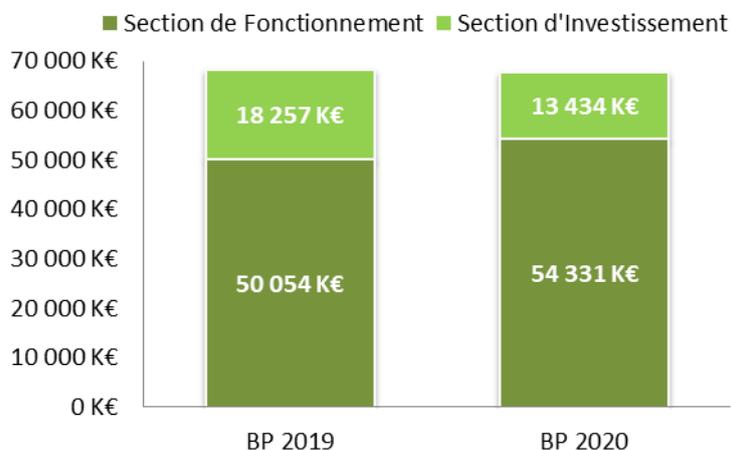
- Stabilité des taux d'imposition votés par la Communauté de Communes
- Prévision d'augmentation des bases fiscales de 1,5%
- Remboursement par l'Etat à l'euro près du dégrèvement de la TH

Autres éléments :

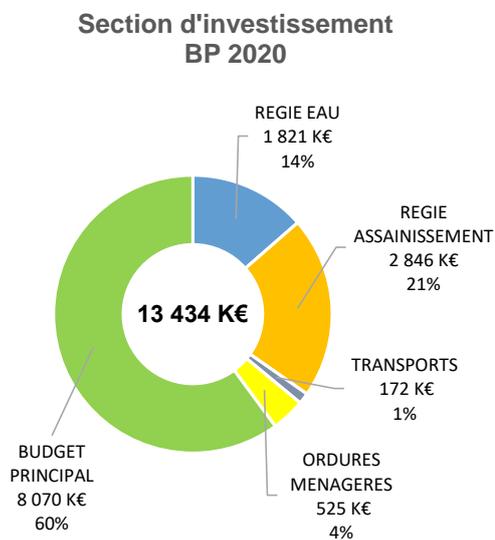
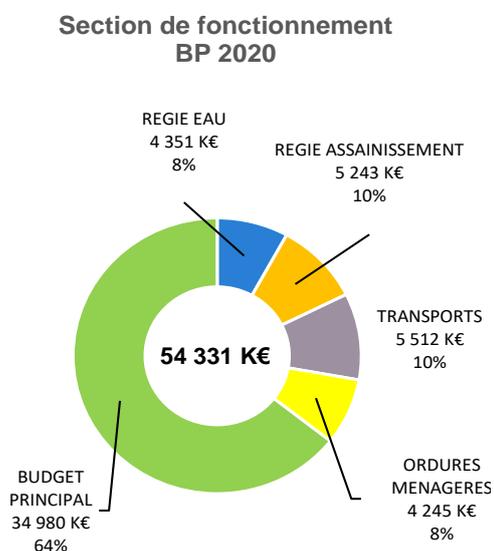
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- Une proposition d'augmentation des subventions aux associations de 2% maxima
- Stabilité des crédits de fonctionnement pour les services à périmètre constant
- Poursuite de la politique d'endettement maîtrisé malgré un niveau d'investissement soutenu

PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS PRIMITIFS

Presentation consolidée du Budget Principal et des Budgets Annexes :



Ventilation par budgets des sections :



BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

BUDGET 2020- EVOLUTION DES GRANDES MASSES BUDGETAIRES

FONCTIONNEMENT (en milliers d'euros)				
RECETTES		BP 2019	BP 2020	% Aug. de BP à BP
Impôts Fiscalité dont Rôles supplémentaires		17 693	17 926	1,33%
	Ratio	57,5%	57,0%	
Taxe GEMAPI		420	424	0,95%
	Ratio	1,4%	1,4%	
Attributions de compensation <i>dont services communs</i>		2 520	2 655	5,36%
	Ratio	8,2%	8,4%	
Impôts Indirects Taxe de Séjour		3 000	3 300	10,00%
	Ratio	9,8%	10,5%	
Dotations de base, de compensation...		2 536	2 436	-3,94%
	Ratio	8,3%	7,8%	
Allocations compensatrices		91	200	119,78%
	Ratio	0,3%	0,6%	
Autres Dotations & Subventions		1 264	1 154	-8,70%
	Ratio	4,1%	3,7%	
Produits des services		2 406	2 556	6,23%
	Ratio	7,8%	8,1%	
Autres produits <i>dont revenu des immeubles & atténuation de charges</i>		592	555	-6,25%
	Ratio	1,9%	1,8%	
Travaux en Régie		230	250	8,70%
	Ratio	0,7%	0,7%	
Total RECETTES DE GESTION COURANTE		30 752	31 456	2,29%
DEPENSES		BP 2019	BP 2020	% Aug. de BP à BP
Charges de personnel <i>dont mutualisation des services</i>		9 036	9 398	4,01%
	Ratio	33,5%	33,5%	
Charges à caractère général		6 094	6 429	5,50%
	Ratio	22,6%	23,0%	
FPIC Fonds de Péréquation		2 020	2 150	6,44%
	Ratio	7,5%	7,7%	
Attributions de compensation <i>nette du service commun</i>		166	164	-1,20%
	Ratio	0,6%	0,6%	
Prélèvement / fiscalité dotation négative		840	840	0,00%
	Ratio	3,1%	3,0%	
Subventions aux associations		5 505	5 564	1,07%
	Ratio	20,4%	19,9%	
Reversement Taxe GEMAPI		420	424	0,95%
	Ratio	1,6%	1,5%	
Subventions d'équilibre au budget transports urbains		2 471	2 647	7,12%
	Ratio	9,1%	9,5%	
Autres charges dont cotisations aux structures interco.		389	346	-11,05%
	Ratio	1,4%	1,3%	
Dépenses imprévues		48	0	
	Ratio	0,2%	0,0%	
Total DEPENSES DE GESTION COURANTE		26 989	27 962	3,61%
EPARGNE DE GESTION		3 763	3 494	-7,15%
Intérêts de la dette		740	685	-7,43%
Solde produits /charges financières		-20	-13	-35,00%
Solde produits/charges exceptionnelles		-38	-36	-5,26%
EPARGNE BRUTE		2 965	2 760	-6,91%
INVESTISSEMENT (en milliers d'euros)				
Remboursement capital de la dette		1 485	1 671	12,53%
Remboursement loyer L1 EHPAD		280	289	3,21%
EPARGNE DISPONIBLE		1 200	800	

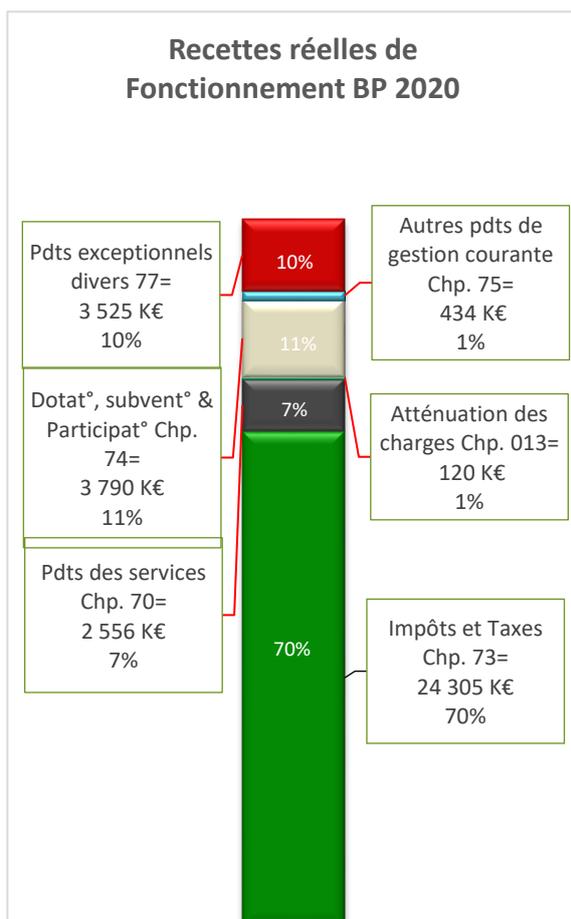
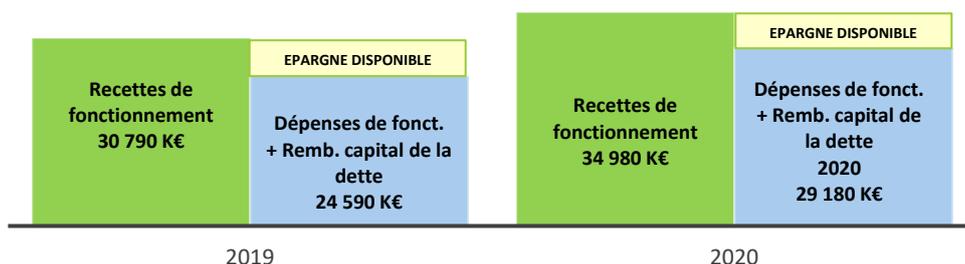
BUDGET 2020 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

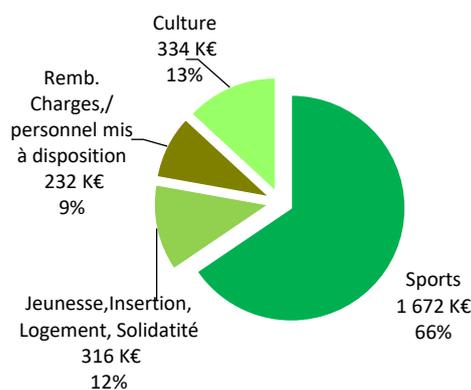
RÉSUMÉ

Exercice	Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement + Remb. capital de la dette	Autofinancement net
BP 2019	30 790 000 €	29 590 000 €	1 200 000 €
BP 2020	34 980 000 €	34 180 000 €	800 000 €



Chapitre 70 Produits des services : Ce chapitre recense les produits des services (billetterie, boutique, utilisation des installations, les prestations...

Ventilation des produits des services

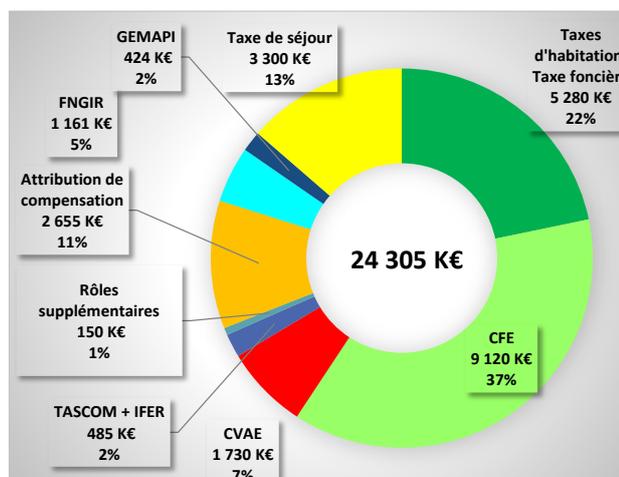


Chapitre 73 Impôts et taxes : Ce chapitre est composé du produit de la fiscalité directe et des impôts indirects. Le produit de la fiscalité directe (Taxe d'Habitation, Taxes Foncières, Contribution Foncière des Entreprises CEF et les Rôles supplémentaires) constitue la principale ressource courante directement maitrisable par la Communauté de Communes grâce aux taux d'imposition votés par le Conseil Communautaire.

L'évolution des recettes fiscales dépend donc de deux effets simultanés :

- **Les taux d'imposition votés, pour 2020, sont identiques à ceux de 2019.**

- L'évolution des bases générée par la croissance des valeurs locatives liée à la construction de nouveaux logements et l'arrivée de nouveaux contribuables estimée à hauteur de 0,60% d'une part et la revalorisation par l'Etat votée en Loi de Finances fixées à hauteur de 0,90% pour 2020 d'autre part



Chapitre 74 Autres produits de gestion courante :

Ce chapitre est constitué des recettes provenant des dotations de l'Etat d'une part et des participations (subvention de fonctionnement) des partenaires de la collectivité d'autre part (Fonds Européens, Etat, Région, Département, autres organismes...)

Concernant les dotations de l'Etat, la prévision est portée à hauteur de 2 436 K€ en 2020 soit une diminution de 100 K€ par rapport à 2019.

Les subventions de fonctionnement sont estimées à 1 154 K€ contre 1 264 K€ en 2019. Elles sont dimensionnées proportionnellement aux projets inscrits en dépenses.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante :

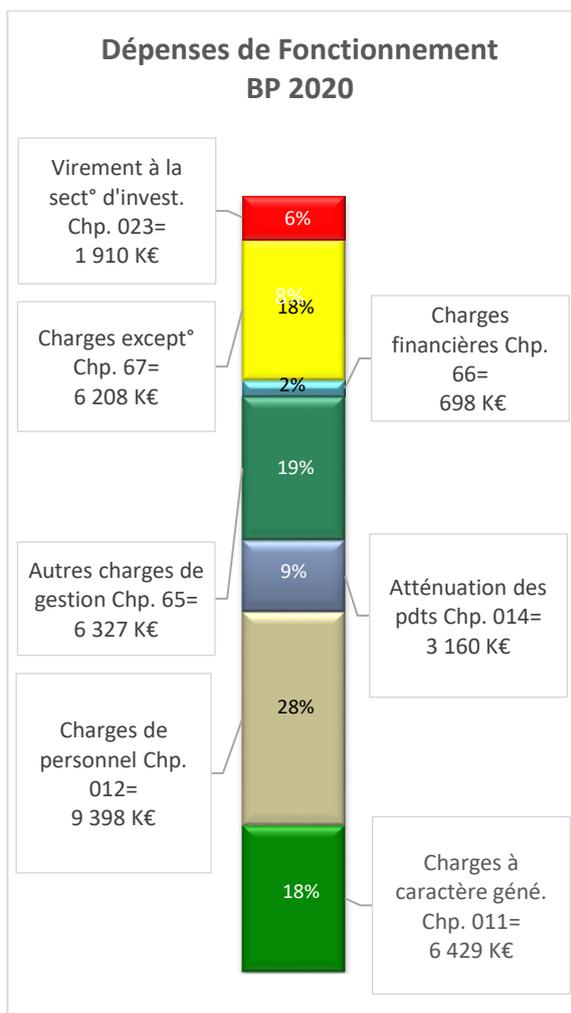
Ce chapitre enregistre principalement des revenus des immeubles (loyers au centre sportif, maisons médicales, l'EHPAD).

Chapitre 77 Produits exceptionnels :

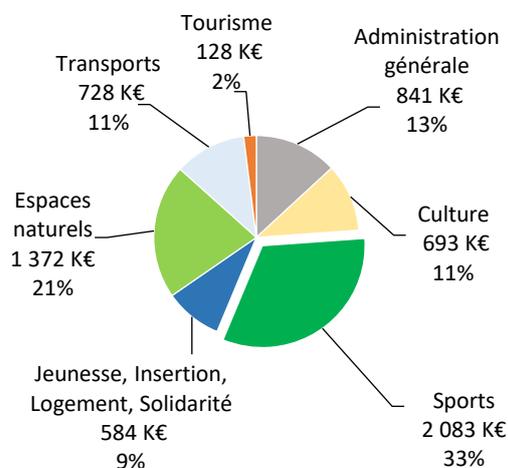
Ces recettes correspondent aux remboursements des assurances en cas de sinistres (25 K€) et des crédits à hauteur de 3 500 K€ correspondant à des subventions reçues dans le cadre des travaux pour le Kandahar et reversées intégralement au SIVU (cf le chapitre dépenses exceptionnelles).

Chapitre 042 Opérations d'ordre transfert entre sections :

Ce chapitre enregistre les travaux en régie. Le montant prévu est de 250 K€. Cela correspond aux frais de personnel et aux achats de fournitures pour les opérations d'investissement réalisées par les services intercommunaux ou mutualisés.



Chapitre 011 Dépenses à caractère général :



Les crédits alloués au fonctionnement des services ont été limités au niveau de 2019 pour les services n'ayant pas eu de modification de périmètre, afin de permettre la maîtrise des charges de fonctionnement. L'augmentation (335 K€) provient d'une part d'un assujettissement à la redevance d'assainissement du Centre Sportif (+ 130 K€), des nouveaux frais de fonctionnement pour la mise en service du centre de conservation aux Houches (80 K€) et de différentes actions et projets : LAB Live Actors for Biodiversity, (+ 60 K€), Zone à Faible Emission,..

Chapitre 012 Charges de personnel :

L'augmentation de la masse salariale s'explique par un double mécanisme : d'une part l'impact en année pleine de mesures décidées antérieurement, qu'elles soient réglementaires (RIFSEEP, PPCR) ou internes (créations de postes, différés de recrutement) et d'autre part la poursuite de la structuration des politiques publiques (élargissement des horaires d'ouverture de la médiathèque de Chamonix, renforts dans des services tels que les marchés publics ou les pistes et sentiers). Il est à noter que cette structuration des effectifs s'accompagne également de recettes (qui ne sont pas visibles sur le chapitre 012), ou d'optimisation des moyens des services (ex : création d'un poste permanent en lieu et place de mois de saisonniers).

Chapitre 014 Atténuations de produits :

- Le **Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** est estimé à 2 150 K€ pour 2020.

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

en K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prélèvement prévisionnel 2020
Fonds de Péréquation FPIC	493	839	1 165	1 688	1 928	1 985	2 103	2 150

- La **Contribution au redressement des finances publiques** est estimée à 840 K€ pour 2020. Cette contribution est instaurée depuis 2014.

en K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prélèvement prévisionnel 2020
Contribution au redressement des finances publiques	0	215	750	1 271	1 528	833	840	840

- **Attribution de compensation** versée à la Commune de Vallorcine déduction faite du montant des services communs est estimée à 166 K€.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante :

Ce poste intègre les indemnités et frais des élus (103 K€), les contributions aux structures intercommunales (CCPMB, SM3A, SCOT) pour 236 K€, le reversement de la taxe GEMAPI (424 K€), et les subventions aux associations à hauteur de 5 564 K€ contre 5 505 K€ au BP 2019.

Chapitre 66 Intérêts de la dette :

Les prévisions sur ce chapitre 698 K€ en 2020 contre 761 K€ en 2019.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles :

Ce chapitre constate la subvention d'équilibre au budget Transports Urbains pour un montant de 2 647 K€ en 2020 contre 2 471 K€ en 2019, pour l'intégration de nouvelles dessertes.

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement et 042 Opération d'ordre :

Le virement prévisionnel (1 910 K€) et le montant des dotations aux amortissements (850 K€) se montent à 2 760 K€. Ces montants couvrent la totalité du remboursement en capital des emprunts et assurent un autofinancement net à hauteur de 800 K€ pour financer une partie des investissements.

BUDGET 2020 – SECTION D'INVESTISSEMENT

GENERALITE

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la communauté de communes à moyen ou long terme. L'investissement contribue à accroître le patrimoine de la collectivité.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant des recettes de la section d'investissement s'élève à **8 070 000 €** et se répartit ainsi :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Chap.	Libellé	Budget Primitif 2019	Budget Primitif 2020
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	1 376 000,00	951 800,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	2 350 000,00	2 150 000,00
Total des recettes d'équipement		3 726 000,00	3 101 800,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	1 801 000,00	756 200,00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	10 000,00	10 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	22 000,00	22 000,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	175 000,00	0,00
Total des recettes financières		2 008 000,00	788 200,00
458	TOTAL DES OPE. POUR COMPTE DE TIERS	2 747 000,00	1 320 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		8 481 000,00	5 210 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 335 000,00	1 910 000,00
040	OPERAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	630 000,00	850 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00	100 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 065 000,00	2 860 000,00
TOTAL		11 546 000,00	8 070 000,00

Les recettes d'investissement mobilisées pour financer les investissements comprennent :

- L'autofinancement net 800 K€
- Les recettes propres (FCTVA, dépôts et cautionnements reçus, créances) 778 K€
- Les subventions d'investissement liées aux travaux prévus pour 952 K€
- Un emprunt d'équilibre de 2 150 K€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

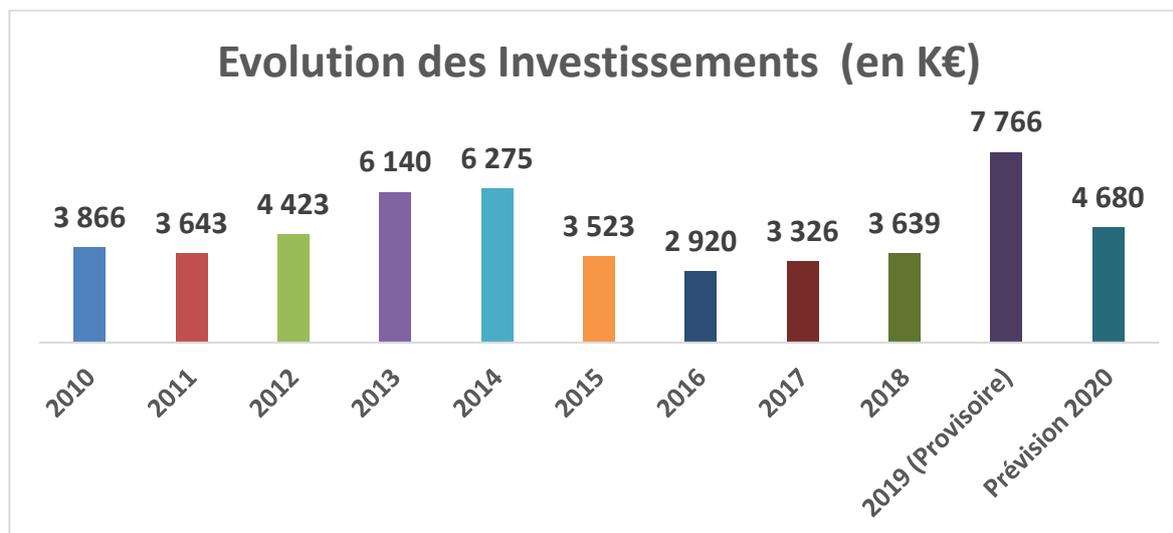
Le montant des dépenses de la section d'investissement s'élève à **8 070 000 €** et se répartit ainsi :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

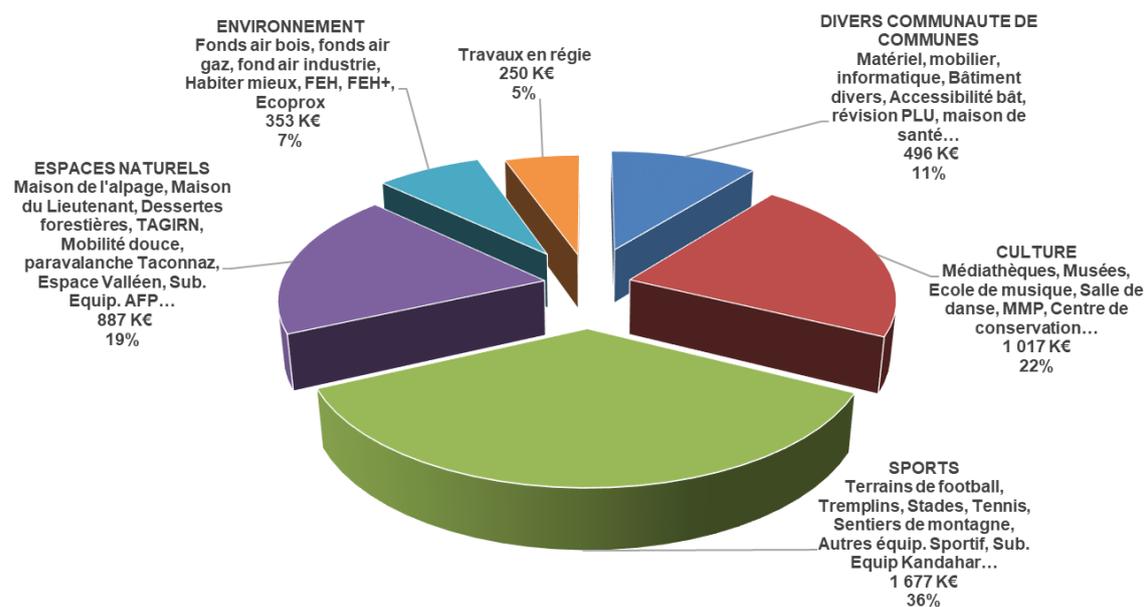
Chap.	Libellé	Budget Primitif 2019	Budget Primitif 2020
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 452 060,00	653 300,00
	Total des opérations d'équipement	5 094 140,00	3 776 700,00
Total des dépenses d'équipement		6 546 200,00	4 430 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 775 000,00	1 970 000,00
26	TITRES ET VALEURS	1 000,00	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	146 800,00	0,00
Total des dépenses financières		1 922 800,00	1 970 000,00
458	Total des opérations pour compte de tiers	2 747 000,00	1 320 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		11 216 000,00	7 720 000,00
040	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	230 000,00	250 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00	100 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		330 000,00	350 000,00
TOTAL		11 546 000,00	8 070 000,00

Le montant des dépenses de la section d'investissement se compose notamment du remboursement des emprunts en capital (1 960 K€), des dépenses d'investissement (dépenses d'équipement et travaux en régie pour un montant de 4 680 K€) et les opérations pour compte de tiers (1 320 K€).

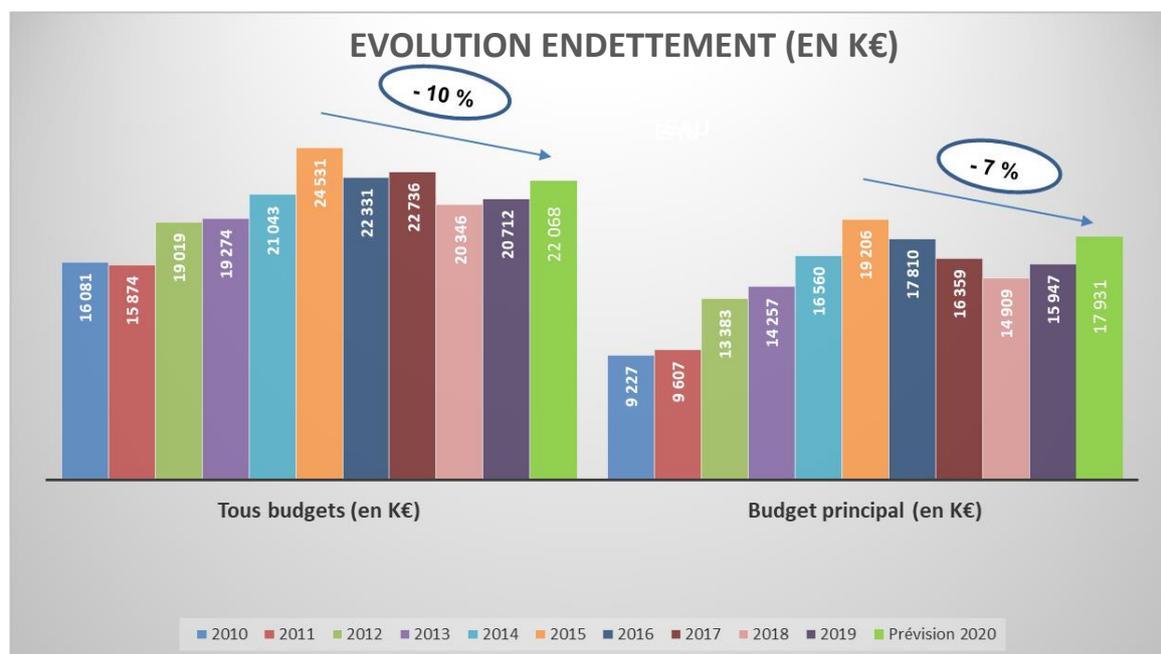
DEPENSES D'EQUIPEMENT



BP 2020 ventilation des investissements budget principal : 4 680 K€



BUDGET 2020 – ENCOURS DE LA DETTE



La communauté de communes poursuit sa politique d'endettement maîtrisé malgré un niveau d'investissement soutenu.

BUDGET 2020 – ORDURES MENAGERES

Ce budget retrace l'ensemble des activités liées au ramassage des ordures ménagères de la vallée, et la gestion des déchetteries de Bocher et du Closy.

Section d'exploitation :

Le budget 2020 est voté avec **une baisse du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 8,40% à 8,20%**.

Le produit de la TEOM a été calculé sur une hypothèse d'augmentation des bases de 1,5 %.

La section d'exploitation s'équilibre à 4 245 K€.

Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 525 K€ et comprend 55 K€ de remboursement de dette en capital et 470 K€ de dépenses d'équipement.

Liste des investissements :

Matériels et véhicules	161 K€
Travaux chalets et Molocks	154 K€
Travaux Déchetteries	55 K€
Garage du Grépon Ateliers Techniques	100 K€

BUDGET 2020 – TRANSPORTS URBAINS

Section de Fonctionnement

La section d'exploitation s'équilibre à 5 512 K€ avec une subvention d'équilibre du budget principal à hauteur de 2 647 K€.

Le virement prévu à l'investissement est de 92 K€.

Section d' Investissement

La section d'investissement s'équilibre à 172 K€ et comprend 87 K€ de remboursement de dette en capital et 70 K€ de dépenses d'équipement.

Les recettes sont constituées du virement, des amortissements.

Liste des investissements :

- MOE Transition énergétique - Mission de faisabilité d'aménagement du dépôt des bus au 591 Promenade Marie Paradis : 50 000 €
- Travaux station peinture : 20 000 €

BUDGET 2020 – REGIE ASSAINISSEMENT RAVCMB

Section de Fonctionnement

La section d'exploitation s'équilibre à 5 243 K€.

Le virement prévu à l'investissement est de 1 070 K€.

Section d' Investissement

La section d'investissement s'équilibre à 2 846 K€ et comprend 365 K€ de remboursement de dette en capital et 1 535 K€ de dépenses d'équipement.

Les recettes sont constituées du virement, des amortissements et de subventions.

Liste des investissements :

- Investissements CCVCMB non ventilables	119 K€
- Investissements secteur Chamonix	429 K€
- Investissements secteur Les Houches	304 K€
- Investissements secteur Vallorcine	431 K€
- Investissements secteur Servoz	50 K€
- Les STEP (Trabets –Barberine)	202 K€

Liste des opérations sous mandat :

Dans le cadre d'une opération sous mandat, la collectivité mandante fait réaliser, en son nom et pour le compte des investissements par une autre collectivité.

Renouvellement des réseaux humides et réfection voirie Route des Granges T2 - Les Houches	14 K€
Renouvellement des réseaux humides et réfection voirie Route de Lauzenaz - Les Houches	76 K€
Renouvellement des réseaux humides et réfection voirie Route de l'Essert – Servoz	216 K€

BUDGET 2020 – REGIE EAU O2VCMB

Section de Fonctionnement

La section d'exploitation s'équilibre à 4 351 K€.

Le virement prévu à l'investissement est de 713 K€.

Section d' Investissement

La section d'investissement s'équilibre à 1 821 K€ et comprend 160 K€ de remboursement de dette en capital et 1 586 K€ de dépenses d'équipement.

Les recettes sont constituées du virement, des amortissements et l'inscription d'un emprunt (638 K€).

Liste des investissements :

- Investissements CCVCMB non ventilables	228 K€
- Investissements secteur Chamonix	886 K€
- Investissements secteur Les Houches	221 K€
- Investissements secteur Vallorcine	80 K€
- Investissements secteur Servoz	171 K€